

Un lieu d'échange

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1044

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FABRIQUE DE DP

Un lieu d'échange

Domaine public se veut lieu où s'expriment des idées. Les nôtres bien sûr: celles de la rédaction qui se réunit et en discute chaque semaine; mais aussi celles des milieux qui nous sont proches. Nous avons déjà depuis plusieurs années ouvert à cet effet la rubrique *L'invité-e de DP* où écrivent à tour de rôle une dizaine de personnes. Nous inaugurons aujourd'hui une nouvelle forme de contributions extérieures à la rédaction: les réactions en provenance de personnes responsables de mouvements ou d'associations. *L'invité-e* reste donc un lieu de réflexion hors des contraintes de l'actualité alors que ces réactions se veulent directement liées à elle. Et pour marquer la différence entre la partie du journal émanant de la rédaction et celle où s'expriment des idées qui ne sont pas issues de ses propres réflexions, nous introduisons un traitement graphique différencié pour chacune de ces deux parties. Le choix du titre *Forum* pour l'ensemble des contributions extérieures n'est pas un hasard: alors que la presse d'opinion est devenue presque inexistante en Suisse romande, DP veut, dans le respect de sa modeste taille et de sa petite diffusion, assumer son rôle d'hebdomadaire engagé. Des associations, des groupements, des personnes, partagent nos vues. Nous souhaitons leur offrir un lieu pour s'exprimer et nous affirmer en tant que journal de rencontre, de débats, d'échange d'idées et de projets.

Le forum de la vie associative

Philippe Biéler

secrétaire romand de l'Association suisse des locataires ASLOCA.

Le mouvement associatif prend une place toujours plus importante dans notre société. Les revendications, les inquiétudes, les projets, les combats ne s'expriment plus seulement au travers des partis et des syndicats. Sur la base d'un objectif concret, ciblé, ponctuel, on se regroupe désormais en comité, en mouvement ou en association.

Certains voient dans l'abstentionnisme électoral un désintérêt pour la politique. Je pense au contraire que, dans la sensibilité moderne, le champ du politique s'est élargi: préférer un produit écologique, contester une hausse de loyer, signer une pétition ou boycotter une grande banque a pris autant de signification que glisser un bulletin de vote dans l'urne.

Les associations sont l'expression sociale de ce nouveau rapport à la politique. Loin d'enlever leur fonction aux partis, ou même de les concurrencer, elles élargissent leur champ d'action et leur fournissent de nouveaux relais.

Chaque association agit dans son domaine, et se garde bien de se mêler des affaires des autres. Pourtant, je vois entre elles une large convergence: qu'il s'agisse de la défense des consommateurs, des locataires, de l'environnement, du tiers monde, des droits de l'homme ou de ceux des femmes, il y a toujours cette même volonté de lutter contre l'exploitation de l'homme ou de la nature, d'étendre le champ des libertés individuelles, de protéger le faible contre le fort.

Chaque mouvement dispose de son propre journal, diffusé à ses membres. J'ai souvent caressé l'utopie de créer une seule revue du mouvement associatif, dans laquelle chaque organisation disposerait à sa guise d'un certain nombre de pages, et dont l'intérêt résiderait dans la multiplication des lecteurs. Or voilà qu'arrive l'offre de *Domaine public*. En ouvrant cette rubrique *Forum* à la vie associative, DP lance un pont entre nos divers secteurs et connecte les éléments du réseau. Bravo et merci!

Dominique Wolton l'a fort bien dit: «Il y a deux risques, pour le monde associatif, face aux possibilités offertes par la communication. Le premier est un risque d'homogénéisation: rentrer dans la grande moulinette de la communication publique, de l'opinion publique et concurrencer ce que peuvent être des discours politiques ou syndicalistes. [...] Le deuxième risque, c'est ce que j'appelle la sérialisation, c'est-à-dire utiliser et bénéficier des médias "spécialisés" réservés aux associations. [...] On pourrait arriver à une sorte de "mille-feuilles" de la société, avec autant d'associations qu'il y a de supports et avec autant de messages lancés à la cantonade, mais reçus et écoutés par personne.»

On ne pouvait imaginer meilleur support que *Domaine public* pour nous permettre d'éviter l'un et l'autre risques. C'est une chance pour nos associations. ■

Le disque est rayé

Jean-Claude Hennet

Secrétaire romand de l'Association suisse des transports AST.

Samedi 5 mai 1984: 50 000 personnes manifestent à Berne en faveur de mesures antipollution.

Lundi 3 juin 1991: le Conseil fédéral, pour lutter contre l'ozone, annonce sa volonté de limiter à 100 km/h la vitesse sur les tronçons d'autoroute que les cantons sont invités à sélectionner.

Entre ces deux dates, on ne s'est pas ennuyé. Quelques repères: l'introduction du 80/120 en 1985, la «stratégie de lutte contre la pollution de l'air» du Conseil fédéral en 1986, les débats aux Chambres en 1987, le rapport Elektrowatt en 1989 et l'annonce le 11 mars 1991 de la mise à l'étude de l'écobonus.

Chaque nouvelle étape est invariablement ponctuée d'une salve d'invectives des milieux routiers. Mais aussi d'un véritable déchaînement de la presse romande, avec quelques exceptions heureusement. Une de celles-ci mérite ici une mention: c'est le dossier de la revue économique *Bilan* consacrée aux «vingt ans de retard» pris par les cantons romands en matière d'organisation du trafic routier.

Revenons à l'ozone. Arrivant juste après l'annonce de l'écobonus, la demande du Conseil fédéral en faveur des 100 km/h sur certains tronçons d'autoroute ne pouvait que déclencher une nouvelle levée de bouclier en Suisse romande.

Dans ce cas d'espèce, il faut pourtant reconnaître que la mesure proposée prête le flan à la critique:

1. elle ne concerne qu'une petite partie du trafic;
2. elle n'a pas pour effet de réduire le volume du trafic;
3. elle intervient après un long débat dont on peut retenir que des mesures ponctuelles ne sont pas aptes à améliorer la situation.

A ce jour, force est donc de constater que le Conseil fédéral a suscité de nombreuses et vives polémiques. Mais au niveau des effets concrets, on ne peut que rester sur sa faim puisque le volume du trafic automobile ne cesse d'augmenter!

Quant aux milieux routiers (clubs automobiles, importateurs de voitures, etc), qui ont la langue bien pendue pour exécuter sans sommation tout ce qui vient de Berne, on attend toujours qu'ils nous indiquent les mesures qui trouveraient grâce à leurs yeux... ■